

Interpellation présentée par le député:

M. Christian Brunier

Date de dépôt: 19 octobre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite sur la coupe scandaleuse des moyens du Fonds cantonal d'Art contemporain

Le Fonds cantonal d'art contemporain a pour buts de/d' :

- a) promouvoir et soutenir la création actuelle dans les domaines des arts visuels et appliqués dans le canton de Genève et sa région;
- b) contribuer à la qualité artistique des édifices et espaces publics ainsi qu'à la mise en valeur des sites et paysages;
- c) enrichir le patrimoine artistique de l'Etat dans les domaines précités;
- d) sensibiliser le public à ces buts.

Le financement du fonds était assuré par un prélèvement de 1% sur les crédits cantonaux alloués au titre du financement des grands travaux pour la construction, la restauration ou l'aménagement de bâtiments et d'espaces publics, d'ouvrages d'art et de génie civil.

Ce fonds sert notamment pour :

- a) effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux espaces et édifices publics, aux sites et paysages;
- b) acquérir des œuvres mobiles;
- c) conserver les œuvres de la collection du fonds ;
- d) accorder des subventions destinées à encourager la commande publique par les communes ;
- e) accorder des subsides et aides diverses à la production artistique ou des bourses de résidences d'artistes;

- f) diffuser la collection dans les bâtiments et espaces publics, dans ceux des institutions et établissements de droit public liés à l'Etat ainsi que dans les musées et centres d'art;
- g) coopérer avec les institutions artistiques et culturelles, municipales, cantonales et régionales, dont les activités contribuent au soutien et au développement de l'art contemporain;
- h) informer et sensibiliser le public à l'utilisation du fonds.

Malheureusement, le Conseil d'Etat vient de mettre à mal ce soutien à l'Art contemporain en décidant de ramener le prélèvement sur les crédits cantonaux alloués au titre du financement des grands travaux pour la construction, la restauration ou l'aménagement de bâtiments et d'espaces publics, d'ouvrages d'art et de génie civil de 1 % à 0,5 %.

Cette coupe s'ajoute à une diminution déjà conséquente des crédits cantonaux sur lesquels se calculent ce prélèvement et à différentes restrictions budgétaires que subissent actuellement les artistes.

En tant de crise, plus que jamais la culture est importante et les coupes budgétaires dans ce domaine ne font qu'accroître le désarroi ambiant.

Finalement, si cette coupe est douloureuse pour les artistes, elle n'est qu'une infime goutte d'eau dans les finances publiques, puisque « l'économie » réalisée est estimée à environ CHF 500'000.- par an.

Mes questions au gouvernement genevois sont donc les suivantes :

Cette coupe, selon vous, ne met-elle pas en péril le Fonds cantonal d'Art contemporain lui-même ?

Avez-vous estimé les conséquences néfastes réelles de vos différentes coupes budgétaires et de celles votées par la majorité de droite au parlement dans le domaine culturel ?

Ne jugez-vous pas ces coupes totalement incohérentes alors que vous venez de soutenir la création de la Conférence culturelle réunissant la majeure partie des acteurs publics du domaine culturel ?

Quel est votre programme en matière d'Art contemporain pour les années à venir, et comment allez-vous le mettre en place avec si peu de moyens ?

D'avance, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s d'Etat, je vous remercie de bien vouloir répondre à ces questions que se posent entre autres le monde artistique genevois et, pourquoi pas, dans un élan de sagesse, de rétablir le financement utile à la promotion notamment de l'Art contemporain.